

STATUTS : UNION
NATIONALE DES
COMBATTANTS

SECTION DE LUC-SUR-MER

Préambule

Les soussignés ont établi ainsi qu'il suit les statuts d'une association qu'ils ont résolu de fonder.

Titre 1 : Généralités

Article 1 : Durée

Il est formé pour une durée illimitée, entre les soussignés et les autres personnes qui adhéreront aux présents statuts et remplissant les conditions indiquées ci-après, une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et par les présents statuts.

Article 2 : Dénomination, site internet et logo

La dénomination de l'association est :

Union Nationale des Combattants (U.N.C.) – Section de Luc-sur-Mer

Son site internet est :

<http://www.unc-luc.fr/>

Son logo est :



Article 3 : Siège social

Son siège social est situé :

9, place du docteur Sustendal
14530 Luc-sur-Mer

Article 4 : Objet

L'association a pour objet :

- 1- de maintenir, dans l'intérêt supérieur du pays, les liens de camaraderie, d'amitié et de solidarité qui existent entre ceux qui ont participé à la défense de la Patrie.
- 2- de défendre, par tous moyens en son pouvoir, les intérêts moraux, sociaux et matériels des membres de l'association.

